

## Chapitre 9

### La Rémunération du travail : les œuvres et les besoins

«Abolition du salariat» : telle était la grande devise inscrite sur le drapeau du socialisme. Abolir le salariat, c'était en finir avec le «vol légal», le «travail non payé», l'extraction de la plus-value, l'exploitation du surtravail. Dès lors, il fallait que le socialisme futur substituât au salaire une «formule de répartition» qui fût juste, qui rémunérât justement le seul travail («pas de revenu sans travail»), formule qui cependant ne portât nulle atteinte à l'émulation, à l'intérêt personnel à contribuer à la richesse collective. Il fallait donc que le socialisme codifie une loi qui exprimât un juste dividende lequel serait tout ce qu'on voudrait mais pas un salaire, car ce mot abhorré désigne «le prix du travail considéré comme marchandise.»<sup>1</sup> «Rémunération» dit-on ordinairement ; «part sociale», parfois. L'ennui est que l'histoire du socialisme léguait six formules, toutes passablement obscures, comme je le détaillerai plus loin.

Avant de procéder à la répartition du produit global, on notera que celui-ci sera, par hypothèse, beaucoup plus considérable que sous le capitalisme. Il ne sera grevé ni des prélèvements du capital, ni de rentes, fermages ou loyers. Il fera cependant sa part à des «prélèvements sociaux» d'amortissement et de renouvellement du matériel, de réserve, de frais de fonctionnement des services publics, d'allocations aux inactifs, enfants et retraités. Engels et Marx avaient rappelé à mainte reprise qu'avant de parler de répartition intégrale du produit social, il faut faire la part des besoins généraux et des investissements en vue de la croissance de la production. Le collectivisme prévoit notamment la prise en charge par l'État des enfants jusqu'à la fin de leur scolarité et de l'entretien de la vieillesse «assurée contre la misère.»

La doctrine saint-simonienne offrait au socialisme une première formule, «De chacun selon sa capacité à chacun selon ses œuvres», formule obscure comme toutes les autres.<sup>2</sup> Cabet avait inscrit en exergue de son *Icarie*, l'épigraphe : «À chacun selon ses besoins, de chacun selon ses forces.»<sup>3</sup> Louis Blanc, en 1848, reprenait à peu près la formule de Cabet :

De chacun suivant ses capacités à chacun suivant ses besoins. Le devoir en proportion des aptitudes et des forces, le droit, en proportion des besoins.<sup>4</sup>

Owen, en créant les «bons du travail» dont nous parlons ailleurs, instituait l'échange sur la base de l'«heure» de travail presté, sans considération de tout autre critère. En 1848 encore, s'était répandue la formule, qui sera reprise jusqu'à Anton Menger (1886) : «Droit au produit intégral de son travail.» Enfin, l'idée de «part égale à tous», venue d'un lointain égalitarisme, refaisait surface à l'occasion, de même que les communistes et anarchistes, interprétant le «à chacun selon ses besoins» comme la suppression de tout numéraire et de tout contrôle par la simple «prise au tas», aboutissaient à la formule ultime : «de chacun et à chacun selon sa volonté.»

Marx avait en principe pris position, mais sans clarifier pleinement les choses, dans sa *Critique du Programme de Gotha*. Il avait rejeté comme creuse et absurde la formule «droit au produit intégral» et il avait renvoyé à une étape ultérieure la formule «à chacun selon ses besoins.» Il semblait accepter la rémunération «selon les œuvres», en termes de durée de travail fourni mais aussi en termes d'«intensité», de «talent inégal» des travailleurs, admettant une rémunération inégale comme un «inconvenient» de la première phase du communisme :

Le producteur (...) reçoit de la société un bon certifiant qu'il a fourni telle somme de travail (après déduction du travail effectué pour les fonds collectifs) et avec ce bon, il retire des réserves sociales exactement autant d'objets de consommation que lui a coûté son travail. Le même quantum de travail qu'il a donné sous une forme, il le reçoit en retour sous une autre. (...) Une même quantité de travail sous une forme s'échange contre une même quantité de travail sous une autre forme. (...) Toutefois tel individu est physiquement ou intellectuellement supérieur à tel autre, et il fournit donc en un même temps plus de travail ou il peut travailler plus longtemps. Le travail pour servir de mesure doit être calculé d'après

la durée ou l'intensité, sinon il cesserait d'être un étalon de mesure. Ce droit égal est un droit inégal pour un travail inégal. (...) Il reconnaît tacitement comme un privilège de nature le talent inégal des travailleurs.

L'inégalité «naturelle», intellectuelle ou musculaire, se reflète encore dans une rémunération inégale. Mais la pleine justice serait atteinte dans une phase ultime :

Dans une phase supérieure de la société communiste (...) la société pourra écrire sur ses bannières : «De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins.»

Il n'est pas nécessaire de souligner que, ni dans ses principes ni dans l'application suggérée, cet exposé de Marx n'est limpide. En faisant la somme des formules qui circulaient vers 1880, nous en trouvons donc six :

- Part égale à tous ;
- À chacun le produit intégral de son travail ;
- À chacun selon ses œuvres, compris comme : selon son travail mesuré en temps moyen ;
- À chacun selon ses œuvres, modulées en travail simple, travail complexe etc., c'est-à-dire selon la valeur ou l'utilité sociales du produit du travail ;
- De chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins ;
- Prise au tas, à chacun selon sa volonté.<sup>5</sup>

D'autres considérations circulaient qui pouvaient nuancer ou compléter ces formules : extension et généralisation des «services publics» gratuits (théorie de César de Paepe et de Paul Brousse) ; primes à l'effort ; primes aux tâches pénibles, dangereuses, insalubres ; primes pour attirer vers les professions peu demandées. Toutes ces formules qui pouvaient s'entendre littéralement ou s'interpréter, avaient en commun de rechercher une règle de justice ; les deux grands principes «selon les œuvres/selon les besoins», fort défendables chacun en soi, apparaissaient comme incompatibles logiquement quoique peut-être combinables pratiquement, l'un corrigeant l'autre (Georges Renard notamment se prononçait pour compléter un principe par l'autre).<sup>6</sup>

La formule du «droit au produit intégral de son travail» a pu plaire à l'ouvrier car elle semblait au premier degré exprimer une règle juste.

Qui travaillera mangera ; et à chacun la plénitude du gain réalisé par son travail personnel.<sup>7</sup>

Répondue par l'ouvrage d'Anton Menger, *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag* (1886), elle a survécu à la critique radicale que Marx et Engels en avaient faite. C'est une formulation individualiste et aporétique, d'origine lassallienne. Il ne saurait être question d'abord de distribuer le «produit intégral» car il faut retrancher de la masse un fonds d'administration, de services publics et d'assistance.<sup>8</sup> Comment calculer la part individuelle dans un «produit» auquel un grand nombre de travailleurs a concouru directement et indirectement? Quelle «juste rémunération» sortirait du calcul, impossible, du «produit intégral» de l'ouvrier, de l'ingénieur, du paysan, de l'homme de lettres? Il en résulte que la formule ne peut être retenue que par les idéologues qui y dissimulent le principe d'une rémunération inégale, basée sur la valeur sociale, le degré de spécialisation et de complexité de la valeur ajoutée par un travail déterminé :

Dans la société collectiviste, l'ouvrier recevra le montant intégral de la valeur créée par son travail sauf la partie représentant les frais sociaux généraux.<sup>9</sup>

La formule «À chacun selon son travail» peut être comprise comme strictement égalitaire, elle se traduit alors dans le mot d'ordre : «Tout travail égale tout travail.» Travail intellectuel et manuel, travail simple et travail qualifié doivent recevoir de la société la même rémunération. Telle était la position de Jules Guesde dans son *Catéchisme socialiste* : «l'égalité de la rémunération ne saurait

raisonnablement et justement être mise en question.»<sup>10</sup> Cette conception raide et abstraite de l'égalité a été celle du socialisme originel, celle d'August Bebel notamment. Les différences de rémunération sont injustifiables «moralement.» Il n'est pas «juste» de récompenser des dons «naturels» sans mérite :

Si un individu a reçu de la nature des capacités qui le placent au-dessus de ses congénères, la société n'est pas tenue de récompenser ce qui n'est pas son mérite personnel.<sup>11</sup>

Il n'est pas plus juste de récompenser des qualifications qui tiennent à l'éducation reçue, que ce soit par privilège social ou, en tout cas, par le bienfait reçu de la société tout entière. D'ailleurs, dans l'avenir socialiste tous auront reçu, médecins comme maçons, «une éducation et une instruction supérieures»!<sup>12</sup> Si la société n'exige de chaque citoyen que du travail utile, nécessaire, alors tout travail a la même valeur à ses yeux. Sophisme généreux que défendait Bebel. Est-ce qu'un ingénieur est plus utile et donc plus honorable socialement qu'un maçon? Si la nature s'est conduite en marâtre à l'égard d'un malheureux, peu doué physiquement ou intellectuellement, est-ce à la société de sanctionner cette «injustice»?<sup>13</sup> On peut être choqué de voir payer identiquement l'ouvrier rapide, habile et robuste comme l'aphatique, le maladroit, le malingre, mais au fond, «pourquoi pas s'ils y mettent toute leur bonne volonté?» demande Gustave Hervé.<sup>14</sup> C'est bien à sonder les cœurs et les volontés que se voue ce collectivisme éthique, qui concède volontiers que les humains auront à se convertir peu à peu à cette égalité pourtant logique :

C'est d'ailleurs une conception puérile et propre seulement à une humanité primitive comme la nôtre que de vouloir distinguer le mérite intellectuel par une plus large pitance.<sup>15</sup>

Dans cette conception de l'égalité de tous les travaux, il va de soi que tout «travail aux pièces» doit être écarté, que ce soit pour l'ouvrier ou pour l'artiste : le talent, la rapidité d'exécution ne sauraient être pris en compte sans injustice.<sup>16</sup> Le seul critère sera le temps de travail. Égal veut dire alors «à tarif horaire unique» pour toute la société. Certains collectivistes s'appuyaient sur *le Capital* de Marx pour conclure que le «temps de travail servirait donc à mesurer la part individuelle de chaque producteur et (...) la part des produits communs individuellement consommables à laquelle il aurait droit.»<sup>17</sup> La règle n'était pas si claire. On pouvait comprendre temps réel (et dans ce cas les travailleurs habiles et les travailleurs lents et maladroits étaient vraiment traités à égalité) ou temps moyen administrativement calculé (mais alors c'était, en fait, le travail aux pièces qui revenait). Il n'empêche, le principe de «l'égalité des revenus» sur la seule mesure du temps de travail semblait sauver l'essentiel du socialisme pour beaucoup de militants.<sup>18</sup> Le calcul des rémunérations serait facile : on prendrait l'ensemble du revenu social, on réserverait l'épargne collective et l'assistance publique, on répartirait le reste en un «dividende» basé sur le nombre des copartageants et la somme totale des heures de travail prestées. L'heure de travail se trouvait ainsi fétichisée dans l'ancien socialisme comme si le temps était le seul paramètre à mesurer la productivité ou l'assiduité. On peut voir dans cette règle un point de vue ouvriériste. Hors de l'usine, la formule n'a guère de sens; comment l'appliquer au cultivateur (qu'on ne peut astreindre à une «surveillance sérieuse», ajoute-t-on), à l'inventeur, au peintre, au littérateur? Comment évaluer le produit de gens qui ne produisent rien (d'un point de vue matérialiste), administrateurs, médecins, ou qui produisent des œuvres incommensurables, savants, artistes? Il fallait que la formule fût très essentielle au socialisme pour qu'on la maintînt après s'être fait de telles objections. Les adversaires du socialisme n'avaient cessé d'épingler la règle du revenu égal comme absurde :

Paiera-t-on par un même bon social l'heure de travail d'un architecte, d'un maçon, d'un manœuvre, d'un juge, d'un chiffonnier?<sup>19</sup>

Les propagandistes égalitaristes devaient bien trouver que l'objection avait du bon, mais ils s'acharnaient à chercher des biais et des «exceptions» plutôt que de toucher au principe :

Toutes les fonctions ne sont pas contrôlables à l'heure! Celles des marins, par exemple, qui,

sur un navire battu par les ouragans s'exténueront peut-être pendant des mois? — Sans doute et dans ce cas, il faudra recourir pour eux au travail à la tâche, c'est-à-dire que leur besogne s'accomplissant pendant une certaine durée, ils se reposeront pendant un délai à fixer.<sup>20</sup>

Le travail manuel est le modèle et l'idéal de ce socialisme qui transpose ensuite la règle avec maladresse au «cas» des «ouvriers de la pensée.» Le concept de «travail social» chez Marx s'appuie sur cette logique du mesurable qui scotomise toute réflexion sur la plus-value technique, organisationnelle et intellectuelle. Dans la rémunération horaire égale, aucune émulation à l'ingéniosité ou à la qualification... Il subsiste peut-être une prime à la volonté et à l'énergie : l'ouvrier qui aura plus de force physique travaillera plus longtemps et sera donc mieux rémunéré. Les antisocialistes, narquois, disaient que ces différences-là, dans une société «juste», seraient encore ressenties désagréablement.<sup>21</sup>

Au lieu de se perdre dans d'infinis calculs d'heures de travail, on pouvait en venir à l'égalité la plus simple : rémunération ou plutôt dividende égal pour tous, droit absolu au même revenu pour autant que, valide, chacun ait fait sa part du travail assigné. C'était en venir au «à chacun selon ses besoins» car la même prestation allait aux enfants, aux invalides, aux retraités, supposant, par un coup de force spéculatif, que tous les besoins sont égaux. Dans *Looking Backward* de Bellamy, le principe est acquis : «le fait d'être un homme», dit le Dr Leete, vous donne droit à la prestation unique. «Tous les hommes qui font de leur mieux font la même chose.» H. Brissac, idéologue du POSR tenait pour cet axiome :

La part touchée par chacun [y compris enfants, malades, vieillards] dans la richesse sociale sera la même quelle que soit la valeur de ses produits ou de ses services.<sup>22</sup>

Heberlin-Darcy, propagandiste de la SFIO proche des guesdistes, s'y ralliait encore en 1908.<sup>23</sup> La rente unique ne serait pas un revenu de survie, mais une allocation «plus que suffisante» étant donné la suppression des «parasites» et la croissance globale de la production.<sup>24</sup> Ce revenu garanti et égal pousserait-il à la paresse, à l'absentéisme comme le prédisaient les adversaires de l'égalitarisme? Allons donc! répondait-on dans le syndicalisme révolutionnaire, «lorsque travaillant pour eux, les ouvriers n'auraient plus à fournir que quelques heures de travail, ils refuseraient cette obligation?»<sup>25</sup> D'ailleurs, l'égalité des salaires ne ferait que se combiner avec les prestations gratuites pour les «besoins ordinaires» et elle précéderait l'étape du communisme intégral.<sup>26</sup> Bien des socialistes renâclaient devant un système aussi apparemment juste, en se plaçant du point de vue de la productivité. Ils prédisaient que l'assiduité au travail tomberait vite. Au contraire, rétorquaient les autres : on n'userait plus ses forces pour un patron, on ferait par vocation et sous le contrôle de chefs élus, un travail salubre, court, attrayant. Les meilleurs travailleurs s'aligneraient tout doucement sur la moyenne, ils laisseraient faire les efforts par les autres?

Soit! Ces tristes personnages produiront un peu moins qu'ils ne pourraient produire ; mais, certes, ils ne seront pas légion.<sup>27</sup>

On rencontre sans surprise, dans ce socialisme de pleine égalité, cette confiance absolue dans la solidarité humaine qui est aussi si nécessaire aux propagandistes anarchistes pour soutenir leurs théories. Les aptes, les talentueux, les inventifs n'ont pas besoin de privilèges matériels car ils sont «suffisamment récompensés par l'admiration des autres.»<sup>28</sup> Pourquoi gémissaient-ils, si l'égalité règne partout? Pourquoi un grand acteur se plaindrait-il d'avoir le revenu d'un simple figurant?<sup>29</sup> L'homme communiste voudra surtout «conquérir l'estime de ses concitoyens.»<sup>30</sup> Émile Pouget, le principal idéologue de la CGT, tenait pour ce principe de la récompense morale et altruiste : le médecin, l'ingénieur, le professeur devront «se considérer comme payés largement par la joie de cultiver leur cerveau.»<sup>31</sup>

Léon Blum écrivait en 1947 que le socialisme n'avait jamais «réclamé une rémunération uniforme pour toutes les variétés et toutes les qualités de travail.»<sup>32</sup> On voit qu'il se trompe, qu'un fort courant

ouvriériste et anarcho-syndicaliste n'avait cessé de soutenir cette revendication. Mais il est vrai que les grands doctrinaires et leaders de la social-démocratie ont tout doucement refoulé l'idée égalitariste et cherché un autre système. L'Autrichien Anton Menger, en 1903, dit sans détour que le socialisme ne veut pas annuler les inégalités économiques, sauf celles qui résultent de l'exploitation de ses semblables. L'égalité économique complète est absurde. Le travail d'un Raphaël n'est pas égal à celui d'un «simple journalier.»<sup>33</sup> On cherche alors à faire dire aux vieilles formules la «justice» de rémunérations inégales : «chacun le produit intégral de son travail : par conséquent à travail différent, rémunération différente.»<sup>34</sup> On concède que si l'égalité absolue n'est pas praticable, c'est un peu triste et d'ailleurs «momentané.»<sup>35</sup> On y viendra peut-être quand l'homme aura changé... En attendant, il faut que le socialisme, productiviste, ne porte nulle atteinte à l'émulation, à l'intérêt «personnel» et même les accroisse.<sup>36</sup> Il suffit qu'on ne lèse pas l'intérêt d'autrui. Si des revenus plus élevés ne résultent pas de l'exploitation des autres, on ne dévie pas des principes du socialisme. Karl Kautsky, fort peu porté vers une socialisation égalitaire, justifie théoriquement l'inégalité des salaires. Globalement ils s'élèveront, mais l'État ne pourra pas compter sur le seul «attrait du travail.»<sup>37</sup> Pour lui, le socialisme c'est la croissance économique et pas l'égalité à tout prix :

Si une société socialiste imaginait un jour de prendre une semblable décision, si cette mesure commençait à produire les résultats détestables [paresse, chute de production] que nos adversaires ont prévus avec tant de détails, l'effet serait que, non la production socialiste, mais le principe de l'égalité serait jeté par dessus bord.<sup>38</sup>

Quels critères (et décidés par qui) permettront alors au socialisme de fixer l'échelle des rémunérations? Certains des critères suggérés pouvaient être à peu près acceptés par tous. On donnerait une prime à ceux qui voudraient s'engager dans les travaux pénibles ou répugnants qui autrement risqueraient d'être désertés.<sup>39</sup> Kropotkine pourtant s'irritait déjà de cette entorse.<sup>40</sup> On pourrait aller plus loin : récompenser «par de l'argent un travailleur distingué.» On instaurerait des primes à la productivité, à l'effort enfin que les leaders trouvaient tout à fait conformes au socialisme. De proche en proche, ce qu'on admet ce sont des rémunérations plus élevées pour des «aptitudes spéciales», selon les «services rendus à la collectivité», d'après la durée et la difficulté de l'apprentissage et de l'éducation, pour stimuler l'offre des bras dans certaines industries délaissées, selon enfin et surtout que le travail sera simple ou «complexe», «qualifié.»<sup>41</sup> Les socialistes sérieux reconstituent donc tout un éventail d'inégalités de revenus :

En dépit de certaines thèses outrancières qui trouvent peu de crédit auprès des socialistes sérieux, l'égalité absolue des salaires est à écarter nettement : [Le socialisme attribuera] un minimum pour tous [et rémunérera chacun] au prorata des services qu'il rendra à la collectivité.<sup>42</sup>

Ces modérés donnent finalement raison aux pamphlétaires libéraux qui avaient ridiculisé l'idée de rémunération égalitaire, base prétendue du socialisme :

Le travail qui aboutit au tableau de la Joconde est socialement un multiple du travail qui aboutit à peindre une enseigne...<sup>43</sup>

Admettant que le «à chacun le sien» n'implique pas mais exclut au contraire l'égalité des revenus, on présuppose que le «corps social», la collectivité attribuent une valeur différente, échelonnée, aux divers travaux. La «formule de répartition» n'étant plus une formule du tout (c'est-à-dire quelque chose d'automatique), ce sont les organes de production, l'État producteur qui codifieront les inégalités économiques des citoyens travailleurs, une fois encore dans l'intérêt public et selon la justice... Comme il est de règle face à des difficultés de conjecture, nos essayistes s'en tirent en inventant des «commissions élues» :

...besogne qui incombera aux Conseils locaux, éclairés (...) par les lumières professionnelles

de tous leurs membres, guidés par les indications du suffrage populaire, disposant de l'ample moisson de renseignements que leur fournira l'administration socialiste.<sup>44</sup>

Au fond, ce qui semble justifier l'inégalité, c'est que c'est la démocratie des travailleurs qui en décidera et non le système capitaliste. Est-il évident que l'intérêt des responsables sera d'appliquer aveuglément des règles générales? K. Kautsky qui endosse le plus volontiers une logique d'État, voit bien que cet État pourra et devra manipuler les salaires pour planifier et que ce sera devenu très «facile» : si certaines industries sont encombrées, «il n'y aura qu'à baisser les salaires là où l'ouvrier surabonde et à les élever là où ils sont en nombre insuffisant»!<sup>45</sup>

Pris entre le communisme égalitaire et l'efficacité d'un État producteur, convaincus que l'égalité absolue est chimérique et démobilisatrice, les doctrinaires socialistes renvoient à l'État ce qu'ils ôtent à l'exploitation du marché du travail capitaliste. Seuls les gauchistes et anarchistes crient casse-cou. Fixer des échelles de salaire?

Encore faudra-t-il des individus spéciaux pour l'appliquer. Ces contrôleurs seront les parasites du nouveau régime. Même si l'évaluation théorique du travail était possible, le collectivisme aboutirait, dans la pratique, au pire des esclavages et à une dépréciation caractérisée de l'effort personnel.<sup>46</sup>

Comment concevoir des rémunérations inégales sans concurrence renouvelée entre les travailleurs? Quoi de changé si le salaire capitaliste est remplacé par de forts écarts entre «travail qualifié» (médecins) et «travail simple» (terrassiers)?<sup>47</sup> Feignant ironiquement d'être plus socialistes que les socialistes mêmes, les pires adversaires du parti prétendaient s'inquiéter pour les principes :

Distinguez-vous entre le travail ordinaire et le travail qualifié, c'est-à-dire entre le travail du simple manœuvre et le travail de l'ouvrier artiste ou savant? Je vois que beaucoup d'entre vous admettent cette distinction. Elle me semble grave ; elle me semble bien menaçante pour l'égalité. Voilà encore le capitalisme qui revient. L'ouvrier qualifié sera un aristocrate. (...) Nous voilà en pur régime, d'une part favoritaire, d'autre part capitaliste. En plein régime favoritaire ; car ces primes ne seront pas données aux méritants, le plus souvent ; elles le seront aux amis des bureaucrates répartisseurs, aux amis des chefs de travail, aux amis des inspecteurs, aux amis aussi des députés ou représentants ou délégués de la nation, à ceux, quel que sera le régime d'élection, qui voteront bien. J'ajoute que nous voilà en plein système capitaliste ; car, de quelque nature qu'elles seront, ces primes seront capitalisées ; elles formeront aux mains de qui les aura reçues un capital, un capital, je le sais, qu'il ne pourra pas transmettre, un capital, je le sais, qui ne pourra pas lui servir non plus à acquérir la propriété ; mais un capital pourtant qui lui donnera sur les autres, sur ses voisins et camarades une supériorité de jouissances et de puissance. N'est-ce pas là le capitalisme?<sup>48</sup>

Tout le débat entre socialistes aboutit ainsi non à une «formule» rigide, mais à une doctrine d'égalisation relative, d'«inégalité tempérée.» Le collectivisme ne connaîtra ni l'opulence, ni la misère; il maintiendra des revenus inégaux, mais juste assez «pour stimuler l'émulation des citoyens.»<sup>49</sup> L'éventail en sera donc réduit et la sécurité d'un travail garanti compensera la faible amplitude des différences de rémunérations.<sup>50</sup> Le collectivisme aboutit à la formule : rétribution minimum garantie à tous avec augmentation et primes de faible ampleur (mais l'échelle n'est jamais précisée), abondance de services gratuits, droit égal à la satisfaction des «besoins essentiels», assurances sociales universelles, prix nominal des denrées de première nécessité et des loyers. Émile Vandervelde fait ainsi la synthèse d'un régime de providence d'État, de sécurité générale où l'essentiel de la «justice sociale» est dans les services et leur accès gratuit. Le ci-devant salaire devient alors un problème accessoire. Si une certaine inégalité apparaissait comme un stimulant nécessaire, «il n'est absolument aucun motif qui empêcherait d'y avoir recours.»<sup>51</sup> On peut à partir de cette situation conjecturer que «l'amour de l'argent ferait place à d'autres mobiles, l'intérêt pécuniaire

s'effacerait devant d'autres formes, moins basses, de l'intérêt personnel.»<sup>52</sup>

Le collectivisme comme État-providence, tout en faisant croître la quantité des produits à distribuer, en développant le confort et l'aisance, en élevant «globalement» les revenus à mesure de son succès productif,<sup>53</sup> ne cherchera pas, il le reconnaît, à réaliser l'égalité mieux que «de manière faiblement approximative.»<sup>54</sup> Son égalitarisme sera d'ordre psychologique : il privera de motifs l'envie, le ressentiment des moins payés : «il est bien évident que les différences de fortune seront alors beaucoup moins grandes et moins révoltantes qu'actuellement.»<sup>55</sup> «Il y aura des riches en collectivisme», il n'y aura pas de capitalistes.<sup>56</sup> L'idée que les dirigeants pourraient vouloir s'enrichir est concédée comme possible car les dirigeants «ont toujours utilisé leur puissance supérieure pour s'assurer une condition économique privilégiée.»<sup>57</sup> On compte sur la démocratie pour contrôler cette tendance sans envisager nettement les privilèges matériels incalculables d'une nomenklatura (voir cependant sur l'idée de bureaucratie le chapitre 11).

◆ À chacun selon ses besoins

Dans le tableau proposé par É. Vandervelde, les services gratuits généralisés satisfont la règle d'«à chacun selon ses besoins», tandis que le salaire inégal, devenu marginal, répond à la diversité des «œuvres.» Pour les anarchistes un tel compromis était impensable ; encore plus scandaleuse, l'idée d'échelles de salaire fixées par l'État «autoritaire.» Le slogan «à chacun selon ses œuvres» indignait Kropotkine :

Si la Révolution sociale avait le malheur de proclamer ce principe, ce serait enrayer le développement de l'humanité pour tout un siècle.

La devise anarchiste, c'est «à chacun selon ses besoins, de chacun selon ses forces.»<sup>58</sup> Selon cette devise, il ne subsiste plus de rémunération, puisque aucun lien n'est établi entre le travail et le revenu. Reste à dire qui détermine les besoins de chacun? La loi? Des comités élus? Ou bien les besoins ne sont-ils pas contrôlés, dès lors par exemple que la médecine, la pharmacie, les postes, les transports sont libres d'accès? Pour les anars, la règle allait bien plus loin que l'idée de services publics. Aucune autorité n'allait limiter les besoins. Certains ajoutaient tout de même : «les besoins raisonnables.» C'était permettre aux socialistes de déclarer cette règle chimérique :

Il n'est pas déraisonnable que j'éprouve le besoin de me consacrer aux arts et à la littérature dans un château somptueux...<sup>59</sup>

Au fond, les anarchistes étaient d'accord. Rejetant toute autorité, «comment pourrait-on déterminer exactement les forces et les besoins de chacun?»<sup>60</sup> Finalement, la règle était qu'il n'y aurait plus de règle : «De chacun et à chacun selon sa volonté.»<sup>61</sup> Dans le communisme anarchiste, il ne subsiste donc pas de formule du tout. Toute évaluation du travail conduisant à maintenir un numéraire quelconque, des lois et des contrôles, bientôt l'oppression et l'exploitation eussent réapparu.<sup>62</sup>

Anarchistes et syndicalistes-révolutionnaires se prononcent donc pour la «prise au tas.» La production post-révolutionnaire sera surabondante et le communisme s'établira spontanément :

Tous les membres de la société, concourant à la production pourront, à ce titre, aller prendre ce qui leur est nécessaire dans les magasins généraux où seront accumulés les produits de la nature et de l'industrie.<sup>63</sup>

Les socialistes «autoritaires» envisageaient ce communisme intégral comme un idéal assez lointain. Ils y voyaient bien des risques pour l'immédiat :

Bien des gens, enclins à la paresse et peu disposés à se dévouer (...) ne déploieraient que peu de facultés pour produire, tout en se montrant consommateurs intrépides.<sup>64</sup>

Le conflit était ici frontal. Ces objections que les socialistes faisaient au nom du bon sens, relevaient pour les anars de la «pure folie» :

Pourquoi entasserait-on chez soi vêtements et chaussures, pourquoi s'encombrerait-on de chemises, de chaussettes et de draps en quantité, quand il est si facile et je dirais même si agréable de venir (...) chercher, au fur et à mesure ce dont on a besoin? Ce serait un acte de folie et les fous sont de plus en plus rares parmi nous.<sup>65</sup>

#### ◆ Les bons du travail

Quelle que soit la façon dont le collectivisme répartirait en rémunérations le produit du travail, une conception fait l'unanimité : cette rémunération ne sera pas versée en argent ni en billets de banque, mais en des espèces nouvelles que tous nomment des «bons du travail.» L'idée, on le sait, vient des *labour notes* créés par Owen en 1832, lesquels portaient une valeur exprimée en heures de travail. Cette idée était appréciée par Marx et par Engels.<sup>66</sup> Le socialisme a horreur du vil argent, de l'or infâme identifiés à l'exploitation capitaliste. Si dans le collectivisme, le travail est reconnu comme la source de toute richesse, il semble logique que la rémunération s'exprime en bons représentant un quantum de travail. Cette idée de l'abolition future du numéraire exalte. L'or et l'argent n'auront plus aucune valeur dans la société collectiviste! Tous les utopistes avaient d'ailleurs supprimé la circulation monétaire ; on sait que Bellamy y avait substitué la carte de crédit. Cependant, on va voir bientôt que cette idée des bons de travail qui fait l'unanimité n'enthousiasme qu'à la mesure de ses ambiguïtés. Les *labour notes* d'Owen n'avaient été conçus en effet que pour assurer une rémunération égalitaire, où les produits et les biens de consommation s'échangeaient à stricte proportion du travail, non différencié, qu'ils avaient coûté.

À partir du moment où la majorité des théoriciens collectivistes renoncent à l'axiome que tout travail vaut tout travail et que la durée investie seule sera la mesure seule de la valeur d'un produit, il n'est plus possible de gager les bons en leur donnant pour valeur faciale *One hour* et ses multiples. Si la rémunération doit être modulée selon l'«utilité sociale», à quoi bon supprimer la monnaie fiduciaire?

À cette ambiguïté qui résulte du fait qu'une formule strictement égalitaire est conservée, mais qu'elle est privée de ce qui en faisait le caractère essentiel, on peut répondre toutefois que les bons, quelle que soit la façon dont le régime collectiviste les distribue, auront encore l'«avantage» d'interdire la circulation et l'accumulation. Les bons ne seront pas une monnaie parce qu'ils ne circuleront pas : ils seront un moyen d'échange qui permettra au régime socialiste de fixer la valeur des différents travaux et le prix des biens selon des formules que l'on postule justes, et qui lui permettra en outre d'équilibrer en tout temps l'offre et la demande, la masse des rémunérations et la qualité de biens disponibles dans les magasins collectifs. Les bons ne pourront connaître ni inflation ni dépréciation car la «statistique centrale» n'en émettra qu'à proportion des produits consommables, ou, ce qui revient au même, modulera la valeur de ceux-ci selon la quantité de bons...non pas en circulation, puisqu'ils ne circulent pas, mais au moins susceptibles d'être présentés à l'achat. Pour que les bons ne circulent pas, même sous la forme de trafics occultes, et qu'ils ne puissent s'accumuler, il faut qu'ils soient nominatifs et qu'il portent une date de péremption. Ces précautions bureaucratiques ne peuvent dissimuler le fait que ces bons, incessibles et non-thésaurisables, sont le fait d'un système où l'administration collectiviste contrôle et manipule, en fonction de la production et de la consommation, à la fois les ci-devant salaires et les ci-devant prix du marché.

Le bon du travail est d'abord, dans la rêverie militante collective, le signe tangible de la fin du capitalisme, «civilisation de l'argent.» À la possession de l'argent s'attache le pouvoir funeste d'accumuler, d'exploiter, de débaucher, de produire les crises et les troubles sociaux.<sup>67</sup> Si l'argent est supprimé, tout trafic, s'imagine-t-on, est impossible.<sup>68</sup> Que fera-t-on de l'or devenu «vil métal»? L'État collectiviste le thésaurisera comme moyen de commerce international avec les pays restés capitalistes. Pour certains idéologues, le bon n'est que le moyen de réaliser un des «fondements théoriques du socialisme», la «pierre angulaire» du système de Marx notamment, qui est de faire du



temps social de travail, la mesure de la valeur.<sup>69</sup> Guesde, dans sa jeunesse au moins, s'en tient à la formule owenienne dans sa simplicité : heure pour heure. «L'heure de travail s'échangeant contre l'heure de travail chacun des membres de la société se trouvera en réalité aussi riche que son voisin.»<sup>70</sup> Quelques concepteurs de blueprints socialistes suivent cette logique (Dazet, Héberlin-Darcy), la valeur d'échange sera l'heure-travail.<sup>71</sup> Pour d'autres ce n'est pas si net ni si simple. Ils retiennent sans doute le principe exprimé par Marx : les bons ne seront pas une monnaie parce qu'ils ne circuleront pas, mais ils ne retiennent pas l'étalon durée du travail.<sup>72</sup> Ce qui importe, c'est que les bons soient conçus comme exprimant la rémunération juste d'un quantum de travail et que les produits mis sur le marché n'aient pas de prix, c'est-à-dire de valeur d'échange. L'État qui produit et distribue gage les bons sur la production nationale.<sup>73</sup> Les bons ne rémunèrent pas le vendeur ou l'artisan dont le ci-devant salaire est versé par l'administration collectiviste. D'ailleurs les bons ne sont pas le moyen prédominant d'obtenir des biens et services : il y aura de plus en plus largement des services publics gratuits à mesure qu'on avancera vers la société communiste (voir au chapitre 10).

Les collectivistes, quoiqu'ayant foi dans l'amélioration morale de l'homme nouveau, s'efforcent de trouver des moyens d'empêcher la spéculation, l'usure, le trafic illégal de ce numéraire. Les bons devront être «personnels, nominatifs, incessibles.»<sup>74</sup> La monnaie capitaliste est impersonnelle : elle cache son origine. Les bons devront porter un nom ou un numéro ; ou ils devront être détachés d'un petit livret portant le nom de son possesseur de manière à ce qu'il ne subsiste aucun doute sur l'origine laborieuse des moyens de paiement.<sup>75</sup> Ainsi, pas de prêt, pas de spéculation possibles. Il faut enfin que les bons n'aient cours que pour un temps limité.<sup>76</sup> Ici, beaucoup de nos ouvrages entrent dans de minutieux détails qui trahissent un goût très vif pour la paperasserie et la bureaucratie. Héberlin-Darcy se représente «un carnet léger comme un carnet de chèques, formé d'un certain nombre de feuillets divisés eux-mêmes en carrés détachables. (...) Chaque fois que l'on fait un achat, on détache des feuillets qui sont oblitérés par l'employé effectuant la remise de l'objet et qui servent en même temps de contrôle.»<sup>77</sup> D'autres préfèrent deux carnets avec inscription des crédits et débits.<sup>78</sup> L'anarcho-syndicaliste et antimilitariste fameux Gustave Hervé invente le système le plus lourd dans le souci, de bien contrôler la consommation et les consommateurs. Les bons, pour le directeur de *La Guerre sociale* sont non seulement incessibles mais à usage spécifique. Rationnel, Hervé organise le rationnement. Chacun reçoit au début du mois un carnet de bons «donnant droit à telle quantité de pain, de viande.» Un carnet annuel permet de continger l'achat de vêtements, chaussures, chapeaux, linge. Hervé, bon prince, admet la conversion de certains bons : avec des bons de nourriture on pourra avoir accès aux restaurants.<sup>79</sup>

On conçoit que les anarchistes n'aient pas eu assez d'ironie pour ces fameux bons du travail. Les collectivistes, selon eux, en préconisant les bons, ne cherchaient qu'à maintenir sous une autre forme le salariat.<sup>80</sup> Il ne fallait aucun numéraire après la révolution, sans quoi l'exploitation réapparaîtrait tôt ou tard. Au lieu de cela, l'aisance garantie à tous et la «prise au tas.»<sup>81</sup> Certains syndicalistes avaient accepté cette thèse ; les idéologues de la CGT se prononçaient plutôt pour la «consommation libre», sans bons ni jetons.<sup>82</sup> Émile Pouget voulait que la «carte de syndiqué» suffise pour les acquisitions courantes (car après la Révolution, tout le monde serait syndiqué) et ne concédait l'émission d'un carnet de bons que pour les «besoins de luxe», et seulement tant que les objets dits de luxe ne seraient pas assez abondants pour que chacun puisse y puiser selon ses besoins.<sup>83</sup> Ce paradigme polémique «bons du travail/prise au tas» (et ses figures intermédiaires, «services publics gratuits» etc.) qui oppose collectivistes et anarchistes, illustre bien le caractère d'opposition irréductible entre les idéologues qui se polarisent dans le champ de l'imaginaire socialisant. Les anarchistes avec leur «prise au tas» sans contrôle ni autorité sont tenus pour des dangereux rêveurs par ces collectivistes qu'ils soupçonnent de leur côté de vouloir créer un appareil bureaucratique et oppressif dont les bons du travail ne constituent que la conséquence naïve et en quelque sorte l'aveu.

#### ◆ L'Épargne et l'Héritage

Deux formes d'accumulation, non capitaliste, de biens et de moyens de paiement n'étaient pas sans

créer des difficultés aux penseurs du collectivisme : l'épargne et l'héritage. «Pas de revenu sans travail» : ce principe semble condamner a priori l'héritage (d'autant que le souvenir subsistait d'anciennes doctrines, comme le socialisme rationnel de Colins de Ham, qui aboutissaient à la socialisation du sol par la seule suppression de l'hérédité en ligne collatérale).

L'épargne personnelle n'est sans doute pas un «revenu sans travail», mais la thésaurisation de biens non consommables est suspecte. Y a-t-il encore quelque mérite social à se priver, à différer la jouissance de sa rémunération, dans une société où vos vieux jours sont assurés, où l'éducation des enfants est assumée par l'État? Sans doute, l'épargne n'offrira-t-elle plus les moyens d'exploiter son semblable, mais son absurdité même invite à la décourager. Lafargue proscrivait l'épargne, il exigeait la consommation immédiate. La plupart de nos idéologues ne l'interdisent pas absolument, mais ils se montrent mal à l'aise à son égard. Elle ne sera plus une nécessité, mais on prévoit qu'elle se produira «quand même dans une certaine mesure.»<sup>84</sup> Karl Marx, au *Manifeste communiste*, avait représenté la question de l'épargne comme sans importance dès lors qu'elle ne pourrait plus se convertir en rente, en capital.<sup>85</sup> Cela rassure et rallie certains théoriciens : l'épargne restera «improductive», on ne conçoit pas que l'État puisse avoir quelque raison de l'encourager par une prime qui ressemblerait beaucoup à un intérêt.<sup>86</sup> L. Deslinières seul se représente un usage possible et légitime de l'épargne individuelle : permettre de prendre sa retraite par anticipation (avant l'âge légal de 55 ans).<sup>87</sup> C'est que cet idéologue n'identifie pas socialisme et égalitarisme rigide.

L'héritage est l'objet d'une dissension accusée entre collectivistes. De Saint-Simon à Colins, la question de l'héritage a été au premier plan des préoccupations des socialistes pré-marxistes. Beaucoup de faiseurs de brochures ont continué jusqu'au tournant du siècle à montrer qu'il suffirait du droit d'héritage reconnu exclusivement à la Nation pour établir rapidement l'égalité. L'héritage était une des figures de l'injustice sociale : «Arrière l'héritage, tous le même droit à la richesse sociale!»<sup>88</sup> On pourrait remarquer que là où il n'y a plus ni grosse propriété mobilière ni propriété des moyens de production, il ne reste plus lourd à léguer. Mais ce sont les principes qui sont en jeu. Comment dans une société qui assure l'égalité peut-il subsister des intérêts privés légitimes à créer de l'inégalité? Le désaccord sépare donc ceux qui distinguent le mode de production collectiviste de l'égalitarisme de ceux pour qui le collectivisme est le moyen d'une égalité sociale aussi parfaite que possible. Pour ces derniers, «l'héritage n'ayant plus de raison d'être» doit être éliminé. La richesse héréditaire est un «privilege odieux» et moralement condamnable.<sup>89</sup> Le collectivisme assure l'abondance, mais il ne l'assure que comme récompense du travail, «l'héritage personnel serait une injuste faveur pour ceux qui profiteraient sans efforts des richesses dont la société a comblé leurs parents», écrit Heberlin-Darcy qui ne concède que le privilege du rachat prioritaire des souvenirs personnels par les descendants.<sup>90</sup> L'État s'est substitué à la prévoyance des parents, les frais d'entretien et d'éducation lui incombent.<sup>91</sup> La révolution bolchevik se ralliera à cette manière de voir en supprimant tous les héritages, les biens devenant la propriété de la République des Soviets.<sup>92</sup>

Cependant divers idéologues ont jugé la suppression totale de l'héritage comme une idée excessive et fanatique. Émile Vandervelde adopte sur ce point la position de Schäffle.<sup>93</sup> L'abolition de l'héritage, d'ailleurs forcément limité et qui ne pourra porter que sur l'excédent des biens de consommation, n'est pas une «conséquence nécessaire du socialisme.»<sup>94</sup> Un porte-parole quasi officiel des doctrines SFIO, Sixte-Quenin maintient donc l'héritage non sans une nuance de désapprobation :

Rien n'empêche en régime socialiste que l'on puisse continuer à laisser à ses descendants les objets, le mobilier, les richesses mêmes si l'on a été assez naïf pour économiser.<sup>95</sup>

D'autres doctrinaires cherchent un compromis qui ne fait d'ailleurs qu'accomplir une tendance du droit bourgeois : une «limitation énergique du droit d'hérédité» qui n'est pas sa suppression cependant ;<sup>96</sup> on parle par exemple de limiter l'héritage aux conjoints et en ligne directe.<sup>97</sup> Ce compromis est équivoque : si le principe héréditaire n'est pas antisocialiste pourquoi le restreindre;

et s'il l'est, pourquoi ne pas s'y attaquer radicalement? Quelle autre logique que celle de l'égalité et de la solidarité collective vient interférer avec celle-ci et s'imposer? Si le collectivisme assure l'épanouissement des besoins humains, quelles considérations viennent justifier la recherche de compromis?

## NOTES

1. Sixte-Quenin, 1913, 80 ; on trouve parfois «salaire» : Albert, 1912, 97. — 2. *Exposé de la doct. saint-simonienne, Œuvre*, vol. 41 (Paris, 1877), 437. — 3. *Voyage en Icarie*, 5e éd. (1848). Voir aussi *Constitution icarienne de Nauvoo*, 27 : «chacun a un droit égal aux bénéfices suivant ses besoins, et le devoir d'en supporter les charges suivant ses facultés.» — 4. Cité par Isambert, *Les Idées sociales en France* (1905), 264. — 5. Ch. Gide, *Principes d'économie polit.*, 6e éd., 414 ne voyait que 4 formules possibles : À chacun part égale, À chacun selon ses besoins, À chacun selon ses mérites, À chacun selon son travail. — 6. Renard, 1904, 31. — 7. Arcès-Sacré, vers 1891, II 30. — 8. *Critique du Progr. de Gotha et Anti-Dühring*, 348 ; voir aussi Deville, 1896, 229. — 9. Deslinières, 1899, 146. — 10. Guesde, 1878, 65. — 11. Bebel, Éd. 1911, 575. — 12. Heberlin-Darcy, 1908, 34. — 13. Bebel, 1911, 578. Idem : Bajou, 1895, 13 ; «équivalence des services rendus» : Souëtre, 1896, 17 et Sixte Quenin, 1913, 82. — 14. Hervé, 1909, II 10. — 15. Heberlin-Darcy, 1908, 35. — 16. Deslinières, 1899, 153. — 17. Selon le résumé qu'en donne Schäffle, 1877, trad. 1880, 31. — 18. X., 1898, 213. — 19. Jean, 1912, 27 (B.2).21. — 20. Brissac, 1891, 462. — 21. Faguet, 1907, 225 (B.2). — 22. Brissac, 1895, 23. — 23. Heberlin-Darcy, 1908, 23. — 24. Brissac, 1895, 29. — 25. *Société*, 1902, 225. — 26. Pouget, 1909, 166. — 27. Brissac, 1891, 607. — 28. Argriadès, 1890, 32. — 29. Brissac, 1895, 29. — 30. Heberlin-Darcy, 1908, 34. — 31. Pouget, 1909, 163. — 32. Préface à Burnham, *L'Ere des organisateurs* (1947), XIX. — 33. Menger, 1904, 149. — 34. Deslinières, Lois, 48. — 35. Sixte-Quenin, 1913, 94. — 36. Deslinières, 1899, 402. — 37. Kautsky, 1903, 313. — 38. Kautsky, 1910, 152. — 39. Kautsky, loc. cit., et Jaurès, 1895, 131 ; X., 1898, 214 ; Renard, 1904, 166-7 : «taux proportionnel à la pénibilité de chaque métier.» — 40. Kropotkine, *Le Salariat* (1890), Voir Vandervelde, 1900, 243 ; Deslinières, 1913, III, par. 1037 envisage même, pour le secteur distribution, des primes aux meilleurs vendeurs, des concours entre établissements. — 41. Deslinières, 1899, 150 ; Deslinières, 1919, 32 ; Dazet, 1907, 206. — 42. Deslinières, 1919, 32. Dans Chirac, 1893, 84, les médecins par exemple auront la «Triple journée.» — 43. Fouillée, 1900, 113 (B.2). — 44. Dazet, 1907, 206. — 45. Kautsky, 1703, 316-7. — 46. *Le Cri populaire* (soc. révol., Nancy), 7.12.1907, 1. — 47. Kropotkine, *Le Salariat* (1890), 13-14. — 48. Faguet, 1907, 223 et 221-2. (B.2). — 49. Menger, 1904, 101. — 50. Sixte-Quenin, 1913, 95 et s. — 51. Vandervelde, 1900, 247. — 52. Ibid. — 53. Kautsky, 1903, 319. — 54. Tournaire, 1909, 39. — 55. Tournaire, 1909, 39. — 56. Dazet, 1907 69. — 57. *Le Salariat*, (1890), 22. La rémunération à l'heure de travail ne choque pas moins Grave, 1893, 10-11. — 58. P. ex. *La Cravache* (anar.) 29.6.1907, 1, ou *Société*, 1902, 226. — 59. Rienzi, 1898, 198. — 60. Malato, 1897, 83. — 61. *Vagabonds et mendiants* (Paris : La Révolte, 1899). Idem : Darnaud, 1891, 10. — 62. Darnaud, loc. cit. et Malato, 1897, 76 et s. — 63. Malato, 1897, 82 ; voir Pouget, 1909, 167. — 64. Arcès-Sacré, vers 1891, IV 41 ; idem, *Le Coup de feu*, vol. 1889, 263. — 65. Faure, 1921, 85 ; voir encore *L'Aurore sociale*, 22.12.1889, 1. — 66. Engels, *Anti-Dühring*, 343. — 67. Schäffle, 1904, 69. — 68. Bajou, 1895, 23. — 69. Schäffle, 1904, 72. — 70. Guesde, 1878, 92. — 71. Dazet, 1907, 153 ; Heberlin, 1908, 18. V. aussi Bourgeois, 1922, 13. — 72. Marx, *Capital* (Éd. sociales), V, 13). — 73. Un des dados de Deslinières (1919, 28) est que le collectivisme doit assurer la solidité de sa non-monnaie en maintenant toujours l'équilibre entre les produits en marché et le capital de bons susceptibles d'être présentés. — 74. Renard, 1904, 180. — 75. Brissac, 1896, 15-16. — 76. Brissac, 1896, 15 ; v. aussi Bourgeois, 1922, 4 et autres. — 77. Heberlin-Darcy, 1908, 23. — 78. Brissac, 1895, 24. Parmi les pamphlétaires antisocialistes, on verra Eugen Richter, 1895, 24 se moquer des bons du travail. (B.2). — 79. Hervé, 1909 («Remède»), 11. — 80. Voir Kropotkine, *Le Salariat*, 27. — 81. Malato, 1897, 76. — 82. *Société*, 1902, 225. — 83. Pouget et Pataud, 1909, 166-7. — 84. X., 1898, 217. — 85. Marx, 1963 (1848), 177. — 86. Deslinières, 1899, 164. — 87. 1899, 128. — 88. *L'Aurore sociale* (revue, Paris), 22.12.1889, 1 ; voir encore *Le Coup de feu*, 67 : 1889, 294. — 89. Renard, 1904, 41. — 90. 1908, 59. — 91. Arcès et Marot, 1890, 52. — 92. Décret sur la suppression des héritages, 8.5 1918, art. 1. — 93. Schäffle, 1880, 94-5 et Vandervelde, 1900, 139. — 94. Schäffle, 1904, 91. — 95. Sixte-Quenin, 1913, 221. — 96. Menger, 1904, 174. — 97. X., 1898, 220.